



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 14 février 2023

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents : Michel COSTES, Julien FRAYSSE, François GAULTIER DE KERMOAL, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Jérémy CRANSAC, Patrick FRAYSSIGNES, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET, Claude ISNARD

Absents :

Excusés : Geneviève COSTES

Représentés : Madame GAYRARD par Madame DRULHE

Secrétaire : Madame DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 08 février 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : Publié le : 16 FEV. 2023

OBJET : FINANCES : DEPENSES AUTORISEES AU TITRE DE L'ARTICLE 6232/623 - FÊTES ET CEREMONIES

Il est proposé de lister les dépenses de fêtes et cérémonie imputables au compte 6232/623 pour sécuriser les procédures comptables :

- Fêtes nationales et locales récurrentes y compris voeux de la municipalité : Achat direct de fournitures (boissons, nourritures....) et prestations (traiteur, animation...)
- Cérémonies et manifestations avec le personnels municipal
- Action sociale en faveur du personnel municipal (chèque cadeau...)
- Récompenses et présents pour les personnalités locales mises à l'honneur et personnalités extérieures.

Il est proposé :

Article 1 : d'affecter les dépenses listées ci-dessus au compte 6232.

LE CONSEIL MUNICIPAL , APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 14 voix pour,

Approuve l'affectation des dépenses listée au compte 6232

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien <http://www.telerecours.fr>

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

Madame Aurélie DRULHE
(Secrétaire de séance)

